



BOURSE AUX JOUETS ET ARTICLE DE PUERICULTURE REGLEMENT INTERIEUR

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026
14h - 18h Salle Polyvalente d'Arpaillargues et Aureillac (30700)

GENERALITES SUR L'EVENEMENT

- * La bourse aux Jouets et articles de puériculture est organisée par an par l'Association de Parents d'Elèves Les Mille Pattes d'Arpaillargues.
- * Les organisateurs de la Bourse sont des bénévoles. Ils ne perçoivent ni indemnité, ni salaire.
- * Les responsables de la Bourse sont les seuls habilités à régler les cas particuliers.
- * Le présent règlement sera affiché à l'entrée et à l'intérieur de la salle de vente, et ce pendant toute la durée de celle-ci.
- * Les bénéfices seront consacrés à des actions en faveur des enfants scolarisés à l'école Françoise Dolto d'Arpaillargues, représentée par l'APE les Mille Pattes
- * En cas de vol ou de dégradation, les articles volés ou abîmés ne seront pas remboursés

ORGANISATION ET CONDITIONS DE VENTE

Tous les articles seront vendus par les vendeurs eux-mêmes, sur la base d'un vide grenier, lors d'une journée définie par les organisateurs.

La bourse concerne :

- les jouets (pour tous âges),
- les articles de puériculture
- livres

Les vêtements ne sont pas autorisés.

INSTALLATION / EMPLACEMENT / TARIF DE VENTE

- Cette bourse est ouverte à tous.
 - L'installation des stands devra se faire entre 12h30 et 14h, les portes ouvrant à 14h.
 - Le prix de l'emplacement est de 5 euros les 2 mètres (1 table + 1 chaise fournis) ou de 8€ les 4 mètres (2 tables + chaise fournis)
. Cela correspond à 1 plateau de 2,5 m de long + 1 espace à côté
- La réservation est obligatoire
Chaque vendeur est libre de fixer les prix de vente des articles comme il le souhaite.
Par mesure de sécurité, l'accès à la salle pourra être limité (régulation selon affluence)

VENTE AU DEBALLAGE

Cette bourse fait l'objet d'une demande d'autorisation de vente au déballage.

Il sera demandé à chaque vendeur non professionnel de remplir une attestation sur l'honneur attestant n'avoir participé qu'à une seule autre vente maximum de même nature dans l'année.

Pour cette attestation, nous aurons besoin d'une pièce d'identité en cours de validité.

Toute inscription au vide grenier vaut acceptation du présent règlement,

l'APE les Mille Pattes se réserve le droit de refuser l'accès à tout exposant ne respectant pas les règles, notamment le type d'objets visé par cette bourse aux jouets.

Objets Neufs, Vêtements, Alimentaire sont interdits.